



La lettre des directeurs de CIO

N° 51 S
mars 2015

Lettre spéciale questionnaire aux DCIO, les résultats

SOMMAIRE

Le mot du président p 1

Le siteandcio.org p 2

*Résultats du questionnaire
aux DCIO* p 3

*Les correspondants
académiques* p 18

*Bulletin d'adhésion
2014-2015* p 19

Le mot du président

SERONS-NOUS ENFIN ENTENDUS ?

Comme nous l'avons annoncé lors de notre dernière assemblée générale, nous voulons développer nos échanges via le site internet de l'association.

Nous vous avons donc proposé pour la première fois un questionnaire en ligne, sur les activités des DCIO. Les résultats sont édifiants, à plusieurs titres :

Tout d'abord parce que le taux de réponse a été élevé, malgré le fait que le questionnaire ait été proposé pendant les vacances scolaires. Sur la première demi-journée où nous l'avons mis en ligne, nous avons déjà près de 50 réponses. Cela montre à quel point les DCIO veulent faire connaître leur quotidien et leurs préoccupations.

Ensuite parce que les résultats montrent clairement, à un niveau national, à quel point nos activités se sont diversifiées et étendues. Elles sont aussi plus complexes et plus denses. Les situations difficiles de nombreux collègues se multiplient. Nous avons été particulièrement sensibles aux nombreux commentaires qui ont précisé ou abordé des domaines d'activités auxquels nous n'avions pas forcément pensé. Vous trouverez les résultats et les commentaires dans cette lettre spéciale.

Mais dans ce contexte, les premières propositions dont nous avons connaissance après les travaux du GT 14 nous laissent un goût particulièrement amer.

Il importe de rappeler que nous sommes dans le double cadre d'une réflexion sur la carrière et le mode de rémunération des cadres de la Fonction Publique en général et d'une revalorisation des métiers de l'enseignement.

Or, alors que nos missions ont évolué d'une manière considérable – et cela apparaît très clairement dans les réponses au questionnaire - nous sommes exclus de toute revalorisation. En effet, les propositions du GT 14 reviennent à ce que les COP et les DCIO aient les mêmes perspectives de carrière.

Directeur de la Publication :
Yvan Souleliac
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Le corps unique de psychologues de l'éducation comprend désormais l'accès à la hors classe pour les COP, ce qui était une revendication parfaitement légitime.

Les DCIO se voient attribuer une légère augmentation de leur indemnité de charge administrative. C'est la seule reconnaissance pour leurs missions spécifiques, leur engagement dans de nombreux domaines, en particulier celui de la coordination et l'animation des plates-formes, les diverses compétences dont ils font preuve et qui sont saluées par nos partenaires.

Par ailleurs, il est évoqué un GRAF dont personne ne sait en quoi il consiste et qui ressemble à s'y méprendre à la NBI promise en 1991 et jamais attribuée sauf dans quelques cas particuliers.

La confiance n'est plus là et la démotivation gagne.

Le ministère évoque un groupe de travail sur les missions des DCIO. Très clairement, si rien n'évolue sur notre carrière dans les prochaines réunions du GT 14, nous ne voyons pas bien comment nous pourrions continuer à nous investir à la hauteur de ce que montrent les réponses au questionnaire.

Pour l'heure, j'adresse un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de le remplir, et des remerciements particuliers pour nos collègues Nancy ADAM et Zbyslaw ADAMUS, pour leur rôle majeur dans sa mise en place et son exploitation.

Bien cordialement,

Yvan SOULELIAC

andcio.org

Le site est désormais le moyen de communication privilégié de l'ANDCIO. Les *lettres aux DCIO* et les *courriers aux adhérents* y sont téléchargeables, et entre deux lettres ou courriers, des informations d'actualité y sont publiées.

Dans l'espace adhérents, des dossiers complémentaires, des outils, des contributions peuvent être consultés en permanence.

Un mél est envoyé aux CIO et services pour signaler les nouveautés ; une lettre de nouvelles, *bulles d'info*, est également adressée aux adhérents pour les tenir au courant de l'activité de leur association.



Malgré tout, une recommandation :

Abonnez-vous au flux RSS pour ne rien manquer.

N'hésitez pas à utiliser le lien « **nous écrire** », pour vous exprimer ou poser vos questions.

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.

Questionnaire D.C.I.O. 2015

Représentativité des réponses

Le questionnaire a été proposé en ligne du 12 février au 17 mars 2015, aux DCIO, adhérents ou non, sympathisants ou non de l'ANDCIO, avec publicité sur le site et par mail aux adhérents et aux CIO, SAIO et DRONISEP ; des rappels aux mêmes destinataires ont été effectués à chaque semaine de rentrée des congés de mi-trimestre. Les réponses provenaient de :

- 27 académies ;

- 70 départements ;

- 140 collègues, soit un sur trois parmi les 449 en charge d'un ou plusieurs CIO ; compte tenu des caractéristiques du questionnaire, nous n'avons pas reçu de réponses des collègues adjoints aux chefs du SAIO des rectorats, délégués régionaux de l'ONISEP qui sont environ une quarantaine ;

- 164, c'est le nombre de sites dont ces 140 collègues ont la responsabilité sur les 527 CIO, annexes et antennes recensées au niveau national, soit également une proportion de un sur trois ; 87 % des collègues ont un seul site en charge, d'autres en ont 2 ou 3 ou 4, la répartition est comparable là aussi à celle du niveau national ;

- 54 % des CIO de rattachement sont des CIO d'Etat et 46 % à gestion départementale ; la répartition est là aussi conforme.

Les CIO

De combien de sites êtes-vous responsable ?

nombre de sites	
5	0%
4	1%
3	1%
2	10%
1	87%
	100%

Certains collègues nous ont signalé que le CIO dont ils avaient la charge provenait déjà d'un groupement ou d'une restructuration suite aux fermetures qui ont eu lieu depuis 2010, mais qu'ils continuaient à avoir des responsabilités dans l'animation de chacun des districts correspondant aux territoires des anciens CIO.

Sauf indication contraire, les réponses qui vont suivre seront à considérer de façon globale, c'est-à-dire non site par site, mais à chaque fois pour l'ensemble des CIO, annexes et antennes dont le DCIO a la charge.

Les personnels

Les C.O.P.

Les collègues qui ont en charge 3 ou 4 sites disposent de 10 à 17 postes budgétaires ; les collègues qui ont en charge 2 sites disposent de 5 à 35 postes budgétaires ; les collègues qui ont en charge un seul site disposent de 2 à 18 postes budgétaires.

Ces postes peuvent être occupés par des titulaires ou des contractuels.

Depuis plusieurs années, le nombre des postes mis au concours est très en deçà des besoins de renouvellement, il s'ensuit que les effectifs des titulaires s'épuisent ; la proportion des contractuels est de 34 %, en augmentation sensible depuis notre enquête de 2009.

C'est ainsi que seuls 18 % des CIO ou groupes de sites disposent d'équipes entièrement constituées de titulaires ; dans un CIO ou groupe sur cinq, il y a plus de contractuels que de titulaires ! Le cas extrême étant un CIO ultramarin qui, sur 16 postes, compte 4 titulaires, 9 contractuels, et 3 postes non pourvus, l'unique poste administratif étant lui aussi vacant...

Dans combien d'écoles, collèges ou lycées peut-on déplorer un tel ratio ? Chaque nouveau gouvernement annonce la création de milliers de postes d'enseignants, les « non-enseignants » étant toujours laissés pour compte.

Les personnels administratifs

Il y a en moyenne 1 poste administratif pour 4,4 postes de DCIO et COP.

Mais le nombre de postes par site peut varier fortement : entre 1 et 5 postes pour des groupes de 2 à 4 sites, entre 1 et 4 postes pour les CIO mono-sites, globalement, 2 postes dans 55 % des cas, et un seul poste dans 20 % des cas.

Seuls 18 % des personnels administratifs sont des contractuels ; de ce fait, 72 % des DCIO disposent d'un secrétariat entièrement composé de titulaires.

Du fait de leur stabilité, de leur ancienneté et de leur connaissance du système éducatif, de leurs qualités relationnelles tant vis-à-vis du public que des conseillers souvent débutants (voir plus haut), les personnels administratifs constituent un pivot essentiel pour le CIO. Leurs qualités ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Le SAIO de Strasbourg a publié un « référentiel de la secrétaire de CIO » tout à fait instructif, et qui illustre la diversité des activités du CIO.

Autres personnels accueillis de façon permanente ou régulière au CIO

Selon les académies ou les départements, d'autres personnels peuvent être affectés ou mis à disposition, pour renforcer de façon permanente ou ponctuelle l'équipe du CIO, ou permettre une prise en charge collégiale ou complémentaire du public scolaire et non-scolaire. Les plus cités sont (nombre de citations entre parenthèses) :

- MLDS (25) : coordonnateurs ou enseignants chargés de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF) constituant parfois des équipes conséquentes, jusqu'à 2,5 postes + 2,5 postes administratifs ; entretiens parfois conjoints CIO / MLDS / Mission locale
- pour la MLDS ou la PSAD, personnels administratifs supplémentaires (8), de 0,5 à 2 postes, en contrat aidé CUI, parfois mis à disposition par le département ou la commune,
- CIBC ou CBEN (13) : psychologues du GRETA ou du GIP académique formation continue, ou CIBC hors EN
- conseillers en formation continue (CFC) pour l'accueil du public adulte au CIO (9), plusieurs collègues ont mentionné l'existence d'un « espace adultes » (4) : documentation adaptée... ; CFC ou personnels DAFCO ou de la DAVA pour la VAE (4) ; une collègue, coordonatrice territoriale VAE dispose d'un ½ poste administratif ; plusieurs CIO sont points relais conseil (PRC) pour la VAE, ou accueillent pour les entretiens les conseillers d'autres organismes labellisés PRC (2)
- animateur « espace-métiers » (dispositif existant dans 2 régions)
- enseignant chargé de l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) (2) ; accueil et évaluations des enfants par le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) (3) ; dispositif académique de soutien aux élèves en congé maladie ;
- représentant de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées)

- représentant du CNED (centre national d'enseignement à distance) ; *nota : pour leur orientation, à la demande du CNED, les COP peuvent se rendre au domicile des élèves qui ne peuvent pas se déplacer*
- éducateurs dans les CIO spécialisés près les tribunaux pour enfants ; intervenants du Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert dans un autre CIO
- conseillers d'orientation allemands ; 1 ou 2 stagiaires de l'INETOP chaque année
- conseiller ANPAA (addictologie)
- représentant du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)
- psychologue de la mission locale
- assistante sociale des personnels (2), conseiller en *évolution professionnelle* du rectorat ; accueil de personnels en reclassement (4)
- maître auxiliaire faisant fonction de documentaliste
- agents d'entretien (contrats divers) ; gardien (1, mis à disposition par une ville)

Les CIO sont souvent sollicités pour leurs compétences tant en réalisation qu'en organisation, et il arrive parfois que pour une mission supplémentaire soient alloués des moyens supplémentaires ; mais du fait de l'absence de personnalité juridique du CIO, la gestion des crédits et le recrutement des opérateurs sont acrobatiques ; pour cette raison certaines mesures conjoncturelles sont directement allouées à d'autres organismes, ce qui donne l'impression aux COP qu'on « demande à d'autres de faire leur travail ».

Accueil régulier de permanences d'autres organismes

Le CIO est un lieu d'accueil et de conseil connu de son public ; d'autres structures qui ne possèdent pas de locaux proches du public, ou même qui en possèdent, choisissent le CIO pour fixer des rendez-vous ou tenir des permanences.

Les plus citées sont :

- l'armée de terre (11), la marine (9), l'armée de l'air (9), la gendarmerie (4), ou les armées sans autre indication (26), soit dans presque tous les CIO
- le FONGECIF (15), ou un autre OPCA, Uniformation cité une fois

Le CIO peut être situé dans un espace commun mis à disposition par des communes, parfois dans un cadre structuré comme celui cité de la *maison commune emploi formation* qui établit les conventions avec les partenaires permanents ou occasionnels ; deux collègues mentionnent la proximité de *cités des métiers* où c'est le CIO qui y assure une permanence.

Nombre d'établissements scolaires en charge

Entre 5 et 34 établissements par site, en moyenne 16 : 10 collèges, 3 lycées et 3 lycées professionnels ; les établissements d'enseignement supérieur sont diversement répartis ; dans les villes universitaires, des COP peuvent être mis à disposition des cellules universitaires d'information et d'orientation.

Effectifs scolarisés sur le district du ou des CIO

L'empan des effectifs à prendre en charge est considérable :

- de 1 300 à 37 000 élèves du public ;
- pour certains groupes de sites, il n'y a aucun établissement privé, pour d'autres il y a jusqu'à 11 800 élèves supplémentaires qui peuvent solliciter les services du CIO ; en moyenne le privé représente 18 % des élèves scolarisés dans le second cycle, mais localement ce taux peut

atteindre 52 %, notamment dans l'ouest de la France, et aussi dans certains secteurs d'autres académies.

Certains collègues doivent adapter l'organisation de leur service pour accueillir ce public : « pour les effectifs par COP, on calcule public+0.3 privé/COP ». Or les moyens octroyés aux CIO sont proportionnés aux seuls élèves du public.

L'ANDCIO, dans ses positions et propositions, avait déjà affirmé la nécessité d'élargir le service privatif d'orientation de l'éducation nationale à l'ensemble du « public » relevant de la formation initiale ou venant de la quitter, d'autant que les jeunes ont des trajectoires de plus en plus composites (public EN et agricole, privé EN sous contrat et agricole, MFR, CFA, déscolarisation, petits boulots, rescolarisation...).

Budget

Tant pour les CIO d'Etat que pour les CIO à gestion départementale, 4 collègues sur 10 ont répondu qu'ils n'avaient pas connaissance de leur budget de fonctionnement, celui-ci étant géré directement par le rectorat, ou fondu dans le budget de la collectivité. Le DCIO notifie ses souhaits d'achats qui sont réalisés ou non.

De même, 6 collègues sur 10 pour les CIO d'Etat et 4 collègues sur 10 pour les CIO à gestion départementale ont indiqué ne pas connaître le montant alloué aux frais de déplacement.

Il existe aussi des situations mixtes dans le cas de mise à disposition de locaux, ou de personnels (voir plus haut), ou cocasses : « J'ai un CIO départemental et un CIO annexe d'Etat à gérer. »

Abstraction faite des loyers et des frais de déplacements, le reste disponible pour les CIO dont le budget est connu s'établit en moyenne à **1,66 € par élève et par an, les fourchettes allant de 0,12 € à 5,64 €** autour d'une moyenne de 1,32 € pour les CIO d'Etat, et de 0,14 € à **7,76 €** autour d'une moyenne de 2,13 € pour les CIO à gestion départementale.

L'ordinaire peut être amélioré par une rare taxe d'apprentissage ou la participation à des activités de formation continue via les GRETA, comme la réalisation de bilans de compétences (voir plus haut), la fourniture de ramettes de papier par les établissements pour les documents distribués aux élèves....

L'égalité des citoyens devant le service public est réduite ici à sa plus simple expression.

Il est utile de rappeler que depuis 1951, les salaires des personnels sont pris en charge par l'Etat. A partir de 1971 les CIO gérés par les collectivités sont progressivement transformés en CIO d'Etat, mais le processus s'arrête à mi-course (déjà des problèmes de crédits).

Il est à noter que dans ce qu'un CIO coûte au contribuable, les salaires représentent 95 % et les frais de fonctionnement 5 %, parfois un peu plus dans les grandes villes où les loyers sont élevés. A titre de comparaison, dans les autres structures d'accueil ou de formation, le ratio est de 75 % / 25 %.

Ceci n'empêche pas le modeste contribuable de subventionner, au nom de l'orientation des jeunes, des manifestations qui durent une journée, ou une nuit, et dont l'impact en termes d'orientation est rarement évalué. D'après les rapports des commissions permanentes des conseils régionaux ou généraux, le montant de ces subventions équivaut couramment à un an de fonctionnement d'un CIO médian.

L'adjectif modeste a été employé à propos du contribuable, parce que généralement ce n'est pas lui qui, en termes de communication, se prévaut de l'organisation des dites manifestations.

A votre connaissance, le CIO est-il menacé de fermeture ?

Les réponses à cette question se répartissent ainsi :

A court terme (dans un an au plus)

Statut	oui	peut-être	non	
Etat	6%	21%	73%	100%
gestion départementale	8%	33%	60%	100%

A moyen terme (dans plus d'un an)

Statut	oui	peut-être	non	
Etat	10%	39%	51%	100%
gestion départementale	12%	59%	29%	100%

La plupart des collègues ne sont pas inquiets à court terme, mais, à moyen terme, une incertitude se développe, mais pas seulement pour les CIO à gestion départementale.

Les menaces formulées dans la résolution de l'association des départements de France (ADF) de septembre 2009 n'ont eu pour victimes que des CIO, mais de façon étrange : dans les deux tiers des départements, la situation n'a pas changé ; depuis 2010, une cinquantaine de CIO ont été supprimés, regroupés, transformés en annexes ou antennes, sans ligne directrice apparente, en maintenant ou non les DCIO en place ; mais si parmi ces CIO touchés, une trentaine étaient à gestion départementale, une vingtaine étaient des CIO d'Etat...

Les départements les plus touchés sont le Nord, la Seine Maritime, le Rhône, les Hauts de Seine.

Orientation éducation nationale et SPRO

Sur le territoire du ou des CIO, combien y a-t-il ?

- d'agences locales de Pôle emploi (ALE)

Les DCIO travaillent en moyenne avec 2 agences de Pôle emploi ; parmi ceux qui ont un seul site en charge, la moitié a en regard une seule agence, et un quart deux agences ; les collègues qui ont 2, 3 ou 4 sites ont pour homologues de 2 à 7 chefs d'ALE.

- de missions locales

Il y a un peu moins de missions locales que l'agences de Pôle emploi, dans les trois quarts des cas, il y a une mission locale correspondant à chaque site de CIO, parfois deux ; un plus grand nombre a été signalé dans deux grandes agglomérations urbaines.

- de points d'accueil du réseau Information Jeunesse (CRIJ, CIJ, BIJ, PIJ)

Pour un site de CIO sur dix, il n'y a pas de point d'accueil IJ ; dans la moitié des cas, il y en a un pour chaque site de CIO, mais il peut y en avoir jusqu'à 12 répartis dans les divers quartiers d'agglomérations plus étendues.

Principaux autres partenaires, précisez :

- les autres structures d'accueil : missions locales (13), pôle emploi (11) et Cap emploi (14), le CIDJ ; cités des métiers (6) ; SUIO (2) ; les relais : APEC (4), APECITA (2), et ceux déjà cités quand ils assurent des permanences dans les CIO (voir plus haut), FONGECIF (8), OPACIF (2), autre OPCA (1), CIDFF (6), CIBC (5), PRC VAE (4) ;

- les chambres consulaires : CCI (23), CMA (18) et CAD (2), chambre d'agriculture (9) ; clubs d'entreprises (3) ; contacts directs avec des entreprises (5), SNCF, FDSEA, notamment pour l'organisation de forums métiers ;

- administrations et services publics : préfecture et sous-préfecture (6), DIRECCTE (6), OPHLM (1), maison d'arrêt où un COP assure une permanence ; CAF ;

- établissements et organismes de formation : GRETA (11), CFA (9), E2C (5), EPIDE (3), universités (3), APP, MFR, IME-IMPro, enseignement catholique ;

- associations d'insertion et d'accompagnement : clubs de prévention (5), SESSAD (3), maisons des adolescents (3), maison des parents, association de parents d'élèves, APAJH, AFEV, association d'insertion, association de développement économique et local, association de parrainage.

- collectivités territoriales et leurs services :

- conseils régionaux (4) et leurs services apprentissage (1) ou spécialisé dans le handicap (1) ; leurs dispositifs comme les espaces métiers (2)

- conseils généraux (8) ou leurs services : MDPH (6), enfance (3), jeunesse (2), UTAS (2),

- communes, communautés d'agglomérations, métropoles, pays (15) ou leurs services ou dispositifs : CCAS (3), politique de la ville (2), services jeunesse (2), accueil des mineurs étrangers (1), service médiation (1), programme réussite éducative (PRE) (11), « café des parents » (1) ; organisations physiques (immeubles) ou morales (conventions de partenariat) pouvant également exister à l'échelle départementale ou régionale : maisons de l'information de la formation et de l'emploi (MIFE) (5), maisons de l'emploi de la formation (5), maisons de l'emploi (4), maisons de l'emploi de la formation (5), maison de l'emploi de l'entreprise et de la formation (1) ; PLIE ;

- services de soins : CMP, CMPP ; intervention d'un COP dans un centre de réadaptation.

« Je suis animateur de bassin, coordinateur d'un réseau SPRO de 12 structures » ; « Sur convention rectorale, je suis mis à disposition à mi-temps d'un pôle régional (chef de projet pour la fusion des répertoires prestations d'orientation-emploi-formation) »

Avec l'évolution de la demande sociale de formation et de conseil en orientation, la dégradation du contexte économique et social, le développement de parcours atypiques, la création de nombreuses mesures, le CIO est devenu petit à petit un des piliers d'un service public local d'orientation.

Dans certaines régions, des conventions entre les structures ayant une représentation régionale ont préexisté à la création fin 2009 du service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO) instauré par la Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ; dans la foulée de la Résolution du Conseil de l'Union Européenne sur "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie" cette loi a consacré pour la première fois les liens et la continuité entre orientation et formation.

Mais même là où existait une collaboration de fait, les conditions de mise en œuvre de la « labellisation » à partir de 2011 ont mis en difficulté certains de nos partenaires chevronnés, notamment ceux qui s'adressent à un public dédié, ou qui ne sont pas ouverts en permanence.

Le SPO modèle 2009 commençait à prendre corps, quand début 2014 la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (votée en procédure accélérée) a écartelé, au sens propre du terme, la formation initiale et la formation continue, l'orientation dite scolaire et l'orientation tout au long du reste de la vie.

Nous espérons que l'état des lieux que constitue ce document permette aux décideurs, dans un contexte plus difficile qu'avant, mais de façon plus que nécessaire, d'institutionnaliser le rôle qu'ils entendent voir jouer par le CIO.

Décrochage

- 12 % des collègues sont impliqués dans les divers dispositifs sans en avoir la responsabilité ;

- 67 % des DCIO sont responsables des plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ;

- 17 % d'autres DCIO sont en co- responsabilité de la PSAD, ce qui représente au total 84 % de collègues impliqués dans ce dispositif ;

- 27 % des DCIO sont référent FOQUALE, dont 24 % sont également responsables ou co-responsables de PSAD ;

- 15 % des DCIO qui ont la responsabilité d'un ou deux de ces dispositifs, sont des DCIO multi-sites.

« Je compte entre 50 et 70 heures hebdomadaires de travail sans compter les transports. Donc désolée pour cette réponse tardive. » ; « Etant sur deux districts, toutes les réunions sont doublées. Participation aux deux comités de pilotage, à la plupart des commissions de chaque district. Responsable d'une Commission absentéisme de district d'un côté, et pilote de l'autre PSAD [...]. Gestion des positionnements EANA pour 3 districts... »

Ce qui précède sur l'activité du CIO montre qu'un ancrage territorial fort favorise son action ; a contrario, les situations créées dans certaines des zones touchées par la cinquantaine de restructurations opérées dans l'urgence l'affaiblissent.

(voir également les activités du DCIO et les observations et remarques complémentaires)

Aussi, pour garantir une couverture territoriale optimale, la détermination au niveau national d'un numerus clausus, qui plus est à géométrie variable, risque de plomber les autres entrées qui n'ont pas encore été prises en considération ; or un territoire caractérisé par :

- la densité de la population (effectifs des élèves, nombre d'établissements, distances...); en corollaire il conviendrait de préciser la population à prendre en charge : le CIO est-il un service privatif pour les seuls élèves inscrits dans les établissements publics de l'éducation nationale ? Le privé, l'agricole, l'alternance peuvent constituer jusqu'à 52% des effectifs de la formation initiale (moyenne 18%) ; or, nous le savons, les parcours de formation des jeunes sont de moins en moins linéaires ;

- les caractéristiques démographiques, sociales et économiques : bassins de vie, de formation, d'emploi ;

- l'environnement institutionnel : étendue des partenariats possibles ;

- les missions du CIO sont plus larges que celles des seuls COP ; il conviendrait de les préciser pour le public, les établissements, les partenaires, les échelons hiérarchiques, le lien EN-SPRO...

En fait les publics qui se présentent aujourd'hui au CIO, leur prise en charge ainsi que l'organisation du partenariat correspondent toujours au cadre défini par le décret du 7 juillet 1971 :

Dans le domaine de l'information et de l'orientation, le centre apporte son concours à l'ensemble des actions menées au niveau du district ; il assure l'accueil, la documentation et l'information du public scolaire et non scolaire, procède aux consultations nécessaires et collabore avec les services chargés du placement des jeunes.

Ce sont la définition du public, la formulation claire de missions, intelligibles pour les personnels, les partenaires et les usagers, la détermination raisonnable d'un effectif maximal à prendre en charge dans un environnement géographique donné qui doivent présider à la localisation des points d'accueil (CIO, annexes, antennes), et au nombre de DCIO nécessaires pour assurer l'ensemble des responsabilités ; ceci dans l'optique où les DCIO existeraient encore...

Le maintien du double système de financement du fonctionnement va perpétuer l'insécurité professionnelle des personnels au gré de changements possibles de position des collectivités territoriales, ce qui nuit à la sérénité avec laquelle des fonctionnaires doivent accueillir le public.

Pour cela, au-delà du groupe de travail ministériel consacré au statut des PEN, le ministère ne pourra pas échapper à prévoir une séance consacrée au financement des CIO, équitable pour l'ensemble des sites ; s'agissant d'un problème de centimes, il devrait pouvoir se résoudre plus facilement que d'expliquer à l'usager-contribuable-citoyen-électeur pourquoi la situation s'est même aggravée après le passage des exécutifs locaux et nationaux à la même majorité !

L'ANDCIO avait déjà proposé le moyen d'y parvenir dans la sérénité.

Activités du DCIO

Globalement, quelle est la part de votre temps consacrée à des réunions diverses ?

En moyenne **41 %** dans un empan de 10 % à 60 %.

Parmi les activités suivantes, combien de temps consacrez-vous à :

1 - Fonctionnement du service :

En moyenne **31 %**, pour ce thème, les activités qui vous occupent le plus :

réunion de centre	77%
coordination	67%
animation de l'équipe	65%
concertation individuelle COP	40%
intendance, maintenance, contacts fournisseurs	26%
organisation de l'accueil du public	20%
évaluation des personnels	7%
autres	15%

La réunion de centre est le cœur du CIO ; c'est le moment où le DCIO et son équipe échangent des informations et élaborent les activités au long cours ou les actions ponctuelles, propres au CIO ou contributives dans les établissements, en cohérence avec les instructions officielles et les réalités du terrain.

2 - Relations avec l'institution :

En moyenne **23 %**, pour ce thème, les activités qui vous occupent le plus :

chefs d'établissement	80%
autres DCIO	69%
avec IIO	64%
membres du réseau FOQUALE	50%
CSAIO	15%
Autres	14%

Avec les moyens humains et matériels décrits dans la première partie du questionnaire, et avec une position institutionnelle fragilisée, le CIO reste un maillon essentiel de la mise en œuvre de toute politique d'orientation.

3 - Partenariat :

En moyenne **21 %**, pour ce thème, les activités qui vous occupent le plus :

organisation de manifestations	75%
projets	74%
acteurs du SPRO	60%
relations avec entreprises	7%
autres	28%

Pour le détail des autres activités liées au partenariat, voyez plus haut le chapitre « Orientation éducation nationale et SPRO »

Malgré les nombreuses collaborations avec les structures les plus diverses, les relations parfois amicales des DCIO avec leurs responsables, ainsi qu'avec les élus locaux, le CIO, contrairement à ses principaux partenaires, n'a aucune visibilité institutionnelle.

Contrairement aux structures disposant d'un conseil d'administration dont les délibérations créent un lien avec les divers collèges d'administrateurs, les comptes rendus de l'activité des CIO n'intéressent que sa hiérarchie. Un individu vivant et agissant, mais non répertorié dans les registres de l'état civil n'existe pas ; pour la même raison, le CIO ne pourra plus continuer à faire semblant d'être un « pair » à côté des contractualisations qui structurent actuellement le paysage de l'orientation.

4 - Actions de formation

En moyenne **11 %**, pour ce thème, les activités qui vous occupent le plus :

COP contractuels	69%
Equipes pédagogiques	65%
COP	49%
ESPE	8%
autres	18%

Parmi les autres :

- partenaires et acteurs du « bassin » quel que soit son périmètre (9) : d'éducation, d'emploi, du service public d'emploi (SPE), intervenants de la VAE ;
- autres personnels de l'EN : CPE (2), personnels administratifs (2), professeurs principaux, COP stagiaires dans les CEFOCOP (2), personnels de direction ;
- formations thématiques inter-catégorielles : liaison inter-cycles (4) école / collège / lycée / enseignement supérieur, « cordées de la réussite » ; décrochage (3) ; accompagnement personnalisé ; 3^{ème} prépa pro ; PIIODMEP...

Plusieurs collègues ont signalé qu'ils étaient chargés de mission formation à l'échelon académique ou départemental.

Compte tenu de leur forte proportion et des décennies qu'il faudra attendre avant leur titularisation, la professionnalisation des contractuels notamment débutants, continuera d'être une préoccupation majeure des DCIO.

Les ESPE s'étant organisés à la hâte, la formation y est restée essentiellement disciplinaire (cf l'enquête nationale du Bureau de liaison du Réseau des ESPE, 2014), alors que la loi de refondation préconise dans la formation initiale et continue des enseignants et des CPE une familiarisation aux « problématiques liées à l'orientation » ; l'ANDCIO avait préconisé (dans ses propositions de 2010) des modules la formation à la « guidance » communs aux enseignants et aux COP afin de favoriser une compréhension et une collaboration spontanées sur le terrain.

Avez-vous un secteur ?

oui	11 %
non	89 %

Si oui :

J'ai un secteur, par choix personnel	6 %
J'ai un secteur, par contrainte d'effectifs COP	5 %

Si non :

	rarement	parfois	souvent	très souvent
Menez-vous des entretiens avec des élèves et des familles au CIO ?	27%	43%	20%	9%
Faites-vous des interventions collectives en établissement scolaire ?	56%	39%	3%	2%

Pour les DCIO, souhaitez-vous ou souhaiteriez-vous...

La question :

Le métier de DCIO a considérablement évolué ces dernières années comme en témoignent les réponses aux questions précédentes (voir aussi [le référentiel du métier de directeur de CIO](#) sur notre site). Aussi, à la faveur de la mise en place du groupe de travail sur les métiers de l'orientation, les collègues ont espéré une reconnaissance institutionnelle à la hauteur des efforts consentis.

Cette demande portée depuis de longues années par l'ANDCIO, n'a été relayée que très récemment, et avec une intensité variable, par les organisations syndicales.

Pour éclairer les uns et les autres sur ce que souhaitent les collègues, la question du statut du DCIO leur a donc été posée directement au travers de 3 propositions :

- la 1^{ère} nous a semblé refléter la position du syndicat majoritaire,

- la 2^{ème} est celle défendue par l'ANDCIO,

- la 3^{ème} a été inspirée par une indication des représentants du ministère qui nous ont déclaré réfléchir sur le principe d'un GRAF ; l'ANDCIO ne disposant pas d'un cryptographe pour découvrir ce qui se cachait derrière ce sigle, a donc formulé une définition pour proposer cette 3^{ème} voie. Quelques jours avant la clôture du questionnaire, la fiche n° 5 du groupe de travail apportait cette précision : « Un grade à accès fonctionnel (GRAF) sera créé **dans le** nouveau corps [celui des psychologues de l'EN] », ce qui correspondrait à la 1^{ère} proposition ; mais les collègues se sont bien prononcés sur la formulation : « la création d'une « fonction », **distincte du** statut des COP ou futurs psychologues de l'EN ».

La répartition des réponses :

- 71% des collègues n'ont coché qu'une case donnant la répartition 22% + **45%** + 4%

- 29% ont coché 2 voire 3 cases aboutissant donc à un total supérieur à 100%, à savoir 132% donnant la répartition 45% + **68%** + 19%

Dans les deux cas, que l'on prenne les collègues déterminés ou qu'on y ajoute ceux qui hésitent entre 2 ou 3 options, le résultat est sans appel, les DCIO actuels veulent majoritairement ne pas appartenir au corps des futurs PEN :

	choix unique	ensemble
l'évolution du statut actuel du corps des DCIO et COP, avec création d'un « 3e » grade de DCIO au-delà de la classe normale et de la hors-classe des psychologues de l'EN	22%	45%
un statut de DCIO rattaché à celui des personnels de direction	45%	68%
la création d'une « fonction », distincte du statut des COP ou futurs psychologues de l'EN	4%	19%

Cette question fait corps avec les 2 suivantes, et a fait l'objet de nombreux éclaircissements dans la question libre.

La possibilité pour d'autres personnels que des psychologues de l'EN d'occuper la fonction de DCIO

Cette proposition a recueilli peu de réponses : oui, 16 % ; non, 29 %.

Sur le recrutement des DCIO, souhaitez-vous :

Les DCIO ont montré au travers de cette question et des commentaires libres leur fort attachement à ce que la fonction de DCIO soit exercée par des personnels très au fait des problématiques d'orientation, dans le cadre d'un recrutement homologue de celui des personnels de direction, par une double voie d'accès, celle de la liste d'aptitude et celle d'un concours spécifique.

Observations et remarques complémentaires

Un tiers des collègues ont utilisé l'espace libre pour s'exprimer, parfois longuement...

Les principaux thèmes, souvent liés, illustrés par des extraits de citations, sont :

Les conditions de travail (4) :

« Je suis DCIO de deux sites délocalisés correspondant à un d'Etat, un dont le CG s'est désengagé et à la fermeture d'un autre. J'assume donc maintenant les missions qui étaient assurées par 3 directeurs sur deux zones d'emploi et deux bassins de formation. »

« La PSAD prend beaucoup de temps. » (3)

« La proximité de l'université amène 12% d'étudiants accueillis au CIO alors que la moyenne académique est de 4%. »

La non-reconnaissance statutaire et professionnelle (6) :

« [contexte : suppression de 2 postes administratifs sur 4 à la faveur de la fusion de deux CIO] direction et secrétariat, le regroupement et la charge de travail qui en découle génèrent un stress professionnel et une surcharge anormale d'activité sans compensation ni en postes, ni en salaire, points très importants à débattre. Cette transformation professionnelle pour le directeur de CIO doit être prise en compte et non plus ignorée, les responsabilités sont présentes, les missions sont définies, le service doit être reconnu sur le territoire, le CIO est une entité bénéfique et nécessaire aux jeunes, aux familles, aux acteurs institutionnels s'inscrivant dans un rôle partenarial sur un secteur géographique élargi. Le statut actuel des DCIO semble obsolète au regard de ces nouvelles prérogatives. Il est largement temps de réfléchir en concertation avec toutes les instances à la révision et à la création d'un nouveau statut de DCIO permettant la reconnaissance de ses fonctions, tant sur le plan du poste que de la rémunération. »

« Je suis scandalisée de la non reconnaissance par le ministère des missions de DCIO qui n'ont cessé de croître et de se complexifier ces dernières années (propositions du GT 14). Il serait souhaitable qu'une mobilisation générale des DCIO se mette en place. »

« Injustice, manque de reconnaissance, sous payé, aucune prise en compte des changements de contexte, de fusion, management 39 personnes, charge de travail, missions etc. Toujours plus pour gagner moins ! »

« Notre CIO à gestion départementale qui a pignon sur rue à va être très rapidement relogé pour des raisons économiques à l'intérieur d'un collège sans entrée indépendante et qui fait partie du secteur de l'autre CIO de la ville ; le rectorat ne nous propose rien. Personne ne veut payer ! Quelle maltraitance de notre service public ! »

« Fatiguée aussi de ce mépris pour les services qui commence par cet absence de statut de personnel d'encadrement que l'on nous ressert chaque fois pour nous remettre soit disant à notre place [...] Fatiguée de m'épuiser sans avoir le retour de mon investissement. »

Le statut du CIO (6) :

« Je crains fort que les DCIO soient les grands oubliés de l'évolution qui se décide actuellement alors que nos missions et nos responsabilités en terme d'animation sur le territoire sont de plus en plus larges. Il n'est déjà pas question d'un statut pour les CIO comme on aurait pu l'espérer, ce qui nous entrave dans nos actions et nos projets. »

« Le CIO devrait être un établissement avec personnel technique et budget propre si le DCIO a le statut de personnel de direction. », et inversement :

« Si les CIO avaient un cadre juridique plus solide, il est évident qu'il faudrait revoir le statut des directeurs de CIO. Dans les circonstances actuelles, le corps unique COP-DCIO remplit son rôle tant bien que mal, mais je ne pense pas qu'on puisse revoir les rôles et statuts des personnels sans réfléchir d'abord à la structure CIO, à ses missions et de là refonder son assise juridique. »

« Sur l'évolution de la fonction de directeur de CIO, elle est concomitante de celle des CIO qui ne doivent plus être un service (bien lointain) du rectorat mais un établissement jouissant d'une autonomie et donc capable d'établir de vrais partenariats et d'être véritablement reconnu et pris en compte par les chefs d'établissement. »

« Il faut que les CIO ait un statut juridique avec une autonomie financière, un CA...

La nécessité d'un statut pour le DCIO (6) :

« Au niveau de l'évolution du statut de DCIO, j'ai besoin de plus de réflexion, étant nouveau dans le poste. »

« Je considère qu'en l'état de ce que sont les CIO [...], il n'y a pas lieu d'accéder à un statut de personnel d'encadrement, qualité dont on m'affuble parfois mais que je réfute aussitôt puisque nous n'en avons ni le statut ni les prérogatives, ni la rémunération afférente. »

« Je souhaiterais un statut des DCIO équivalent à celui des chefs d'établissement car nous avons certaines fonctions semblables et des horaires de travail également illimité...et nous pourrions être plus facilement reconnu par eux. Sinon la création d'un 3ème grade de DCIO mais cela reconnaîtrait nos qualité de DCIO mais pas suffisamment nos fonctions de direction que nous avons de plus en plus. »

« La demande d'un réseau dense de partenaires impose que le DCIO soit capable de représenter l'institution, mais aussi de s'impliquer dans la construction des projets. Souvent consulté, souvent en représentation, et souvent en action. Incohérent pour le MEN de ne pas signifier une place institutionnelle assortie du statut adéquat. »

« Oui je suis pour un rattachement aux corps des personnels de direction. [...] et la création d'un poste de directeur adjoint à condition qu'il soit sous l'autorité du DCIO. »

Le recrutement (5) :

Une évidence pour certains : « statut personnels de direction implique concours » (2)

Avec en corrélation une ouverture : « Il me semble pertinent de faire de ce corps une voie possible de promotion pour tout personnel de catégorie A. »

Des positions bivalentes (voir aussi ci-après les compétences) : « Vouloir préserver la liste d'aptitude peut apparaître contradictoire avec le fait de demander un statut reconnu. Mais non : je crois qu'il est bon que les personnes qui nous sélectionnent nous connaissent. Les critères et modalités de recrutement sont différents d'une académie à l'autre, de même que les besoins en compétences... » (2)

Les compétences (7) :

« Au CIO il n'y aura bientôt que le directeur qui connaîtra l'histoire de l'orientation ! C'est avec une identité très marquée de psychologue (clinicien souvent) que les contractuels travaillent : 65 personnes dans l'académie aujourd'hui pour 120 COP. »

« Il semble nécessaire de cerner les tâches professionnelles d'un directeur confronté aux nouvelles situations : celles-ci ne sont pas prises en compte actuellement. Il ne paraît pas raisonnable pour un directeur qui n'a pas connu, au fil du temps par un passage COP, les tenants et aboutissants de notre métier de l'exercer. »

« Un DCIO doit être formé à l'orientation et connaître le métier pour encadrer. Au titre de l'encadrement avoir un salaire revalorisé. »

« La fonction suppose une bonne maîtrise de la culture de l'orientation" (histoire, méthodo(s), approche de l'élève comme adolescent, souci de l'insertion à venir après la formation initiale et des capacités à gérer une équipe de fonctionnaires et une capacité à mener sa barque dans le contexte institutionnel de l'EN (hiérarchies, chefs d'étab, partenaires externes, financeurs...). Donc être issu du "milieu" mais s'en distinguer en termes de fonction (et de fonctionnement) et donc de statut et de rémunération (régime indemnitaire par exemple). Il faut sortir du modèle du "directeur d'école primaire" qui sert de modèle jusqu'ici... »

Contexte particulier : il existe des CIO spécialisés pour le handicap, ou le CIO spécialisé près le Tribunal pour enfants : « Les COP qui font des permanences dans les UEMO et dans les centres de jeunes détenus. ne rentrent pas dans le décompte du nombre de COP / établissements / élèves. »

Ancrage territorial (2) et partenariat (3)

Selon qu'il préexiste ou non : « Les CIO de notre région sont très ancrés sur leurs territoires respectifs » ; « la construction du partenariat local s'est considérablement alourdie »

Remerciements (4) :

« Merci pour cette action et ce soutien des DCIO » ; « Merci, bon courage pour le dépouillement. »

GLOSSAIRE

AFEV	association de la fondation étudiante pour la ville
ALE	agence locale de Pôle emploi
ANDCIO	association nationale des directeurs de CIO
APAJH	association pour adultes et jeunes handicapés
APEC	association pour l'emploi des cadres
APECITA	association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire
APP	atelier de pédagogie personnalisée
BIJ	bureau d'information jeunesse
CAD	centre d'aide à la décision, service des CMA dédié à l'apprentissage
CAF	caisse d'allocations familiales
Cap emploi	service de Pôle emploi dédié aux travailleurs handicapés
CASNAV	centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
CBEN	centre de bilans de l'éducation nationale

CCAS	centre communal d'action sociale
CCI	chambre de commerce et d'industrie
CEFOCOP	centre de formation des COP
CFA	centre de formation d'apprentis
CFC	conseiller en formation continue, voir GRETA et DAFCO
CG	conseil général
CIBC	centre interinstitutionnel de bilans ce compétences
CIDFF	centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIDJ	centre d'information et de documentation jeunesse
CIJ	centre d'information jeunesse
CIO	centre d'information et d'orientation
CMA	chambre des métiers et de l'artisanat
CMP	centre médico-psychologique
CMPP	centres médico psycho-pédagogique
CNED	centre national d'enseignement à distance
CNIDFF	centre national d'information sur les droits des femmes et des familles
COP	conseiller d'orientation psychologue
CPE	conseiller principal d'éducation
CRIJ	centre régional d'information jeunesse
CUI	contrat unique d'insertion (emploi bénéficiant d'une aide financière des pouvoirs publics)
DAFCO	délégation académique à la formation continue
DAVA	dispositif académique de validation des acquis, voir VAE
DCIO	directeur de CIO
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRONISEP	délégation régionale de l'ONISEP
E2C	école de la 2ème chance
EANA	élève allophone nouvellement arrivé (jeune étranger arrivant en France)
ECPIF	enseignants chargés de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation, intervenant auprès d'élèves décrocheurs
EN	éducation nationale
EPIDE	établissement public d'insertion de la Défense
ESPE	école supérieure du professorat et de l'éducation, forme les profs et les CPE
FDSEA	fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FONGECIF	fonds de gestion du congé individuel de formation
FOQUALE	formation qualification emploi, réseau mis en place par l'éducation nationale
GRAF	grade à accès fonctionnel
GRETA	groupement d'établissements publics de l'éducation nationale réalisant des actions de formation continue
GT 14	groupe de travail ministériel sur les métiers de l'orientation lancé en 2014
IJ	réseau information jeunesse, sous le patronage du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports
IME-IMPro	institut médico-éducatif, institut médico-professionnel, formation des jeunes handicapés
INETOP	institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, un des centres de formation des COP
MDPH	maison départementale des personnes handicapées, pour l'orientation des jeunes et des travailleurs handicapés
MFR	maison familiale rurale, enseignement agricole privé par alternance
MIFE	maison de l'information sur la formation et l'emploi, autres sigles selon les départements ou les régions
MLDS	mission de lutte contre le décrochage scolaire
ONISEP	office national d'information sur les enseignements et les professions
OPACIF	organisme paritaire collecteur pour le congé individuel de formation
OPCA	organisme paritaire collecteur agréé, collecte des fonds et finance la formation continue
OPHLM	office public d'habitations à loyer modéré
PEN	psychologue de l'éducation nationale, projet de statut commun aux psychologues scolaires et conseillers d'orientation psychologues dont certains pourraient assurer la direction d'un CIO
PIIODMEP	parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel
PIJ	point d'information jeunesse
PLIE	plans local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
PRC	point relais conseil, accueille les personnes intéressées par la VAE
PRE	programme réussite éducative
PSAD	plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
SAIO	service académique d'information et d'orientation
SESSAD	service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SPE	service public de l'emploi
SPRO	service public régional d'orientation
STEMO	service territorial éducatif en milieu ouvert
SUIO	service universitaire d'information et d'orientation (autres sigles selon les universités)
UTAS	unité territoriale d'action sociale, un des services des CG
VAE	validation des acquis de l'expérience

Correspondants académiques

Mutations, départs en retraite ou vers d'autres fonctions, cooptation dans les académies, notre liste de correspondants académiques évolue régulièrement ; en 2014, le renouvellement a porté sur la moitié de la précédente liste arrêtée il y a deux ans, et sur la totalité de celle d'il y a quatre ans !

Si ce taux de rotation témoigne de la mobilité de notre « demi-corps », la relève après le départ d'anciens correspondants et l'arrivée de nouveaux dans des académies non encore couvertes illustre bel et bien le dynamisme et l'engagement dont peut faire preuve notre association.

Académie	Nom	CIO ou service
AIX-MARSEILLE	Isabelle GAUTHIER SWAENPOEL	CIO de Vitrolles
BORDEAUX	Yvan SOULELIAC	CIO Arcachon
CAEN	Béatrice HOUEL	CIO Saint-Lô
DIJON	Thierry MARTIN	CIO Dijon
GRENOBLE	Pascal RECK	CIO Privas
LYON	Henri VERNERET	CIO Saint-Etienne et Firminy
NANCY-METZ	Dominique LAGAUDE	CIO Epinal
NICE	Patrick MAYER	CIO La Seyne-sur-Mer
ORLEANS	Corinne BLIECK	CIO Orléans et Pithiviers
POITIERS	Claudine GORON	CIO Châtelleraut
REIMS	Yoril BAUDOIN	CIO Charleville-Mézières
RENNES	Alain TOURBOT	CIO Saint-Brieuc
STRASBOURG	Danielle PODMILSAK	CIO Strasbourg
TOULOUSE	Gérard BERGÈS	CIO Auch
VERSAILLES	Marie Dominique ESTEVE	CIO Arpajon

Si votre académie n'est pas représentée, vous pouvez nous contacter pour connaître les autres adhérents de votre académie et éventuellement adhérer et proposer votre candidature.

Adhérent ou non, vous pouvez aussi nous contacter via notre site en suivant le lien « Nous écrire » au bas de la page d'accueil.



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2014 – 2015

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, VILLE(S) *(si vous exercez sur plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Commune de résidence *(pour les retraités et autres membres) :*

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site) :*

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2014-2015 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement à la trésorière (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2014 au 30.09.2015.

Attention ! Nouvelle adresse :

Trésorier : **Pascal RECK – CIO de Privas** Pôle de services Maurice Gounon - 11, bd du lycée
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX - Tél : 04 75 64 54 45 – Courriel : pascal.reck@ac-grenoble.fr